



## Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire – Réponses aux contributions citoyennes

### **Contribution d'Antoine L. 29/09/2015 - Thème de la contribution : Transition écologique (résumé)**

*Il s'agirait d'intégrer, pour fixer les objectifs d'urbanisation/terres agricoles/espaces naturels, les données liées à l'impact de l'artificialisation des terres.*

*En effet, bien que peu visible, l'artificialisation des terres, en tant que telle, produit massivement du CO2 qu'il peut être intéressant de mesurer.*

*Ainsi, dans le prochain SCOT, pour les évolutions d'espaces naturels ou les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre, les bases de calcul seront plus précises et surtout plus complète.*

### **Réponse à la contribution citoyenne**

Le SCOT a pour premier objet la maîtrise de l'artificialisation des terres. En effet conformément à l'article L 101-2 du code de l'urbanisme, le SCOT respecte les objectifs de développement durable et fixe des orientations visant à une « *utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels* » et « *La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.* »

Il définit des objectifs de construction pour répondre aux besoins liés à la croissance démographique et au dynamisme économique du territoire. L'analyse de la consommation d'espaces se base sur l'Observatoire des Espaces et du Foncier (ODEF) développé par l'AURAN. L'ODEF réalise l'analyse croisée des documents d'urbanisme, du cadastre et des différentes campagnes de photographie aérienne (1999, 2004, 2009, 2012). Il propose ainsi une lecture du territoire qui articule destination (inscrite dans les plans locaux d'urbanisme) et occupation du sol. De cette étude découle, à l'échelle cadastrale voir infra-cadastrale, l'analyse de l'évolution de l'urbanisation (renouvellement urbain, consommations d'espace, gisements théoriquement disponibles...) dans les zones urbaines (zones U), à urbaniser (zones AU) et les secteurs constructibles en zones agricole ou naturelle (zones de type Nh / Ah). Par consommation d'espace, le SCOT entend l'urbanisation (logements, activités, services,

infrastructures...) consécutive du développement démographique et économique. Par urbanisation, toute occupation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers pour une autre dans le cadre des documents d'urbanisme qui en déterminent les modalités. L'ODEF couvre l'ensemble de la Loire-Atlantique et le Pays Yon et Vie (Vendée), et permet au Pôle métropolitain d'objectiver les résultats concernant son territoire par comparaison avec les territoires voisins.

Le SCOT comprend un document intitulé « diagnostic » qui propose une photographie au temps T de ces espaces à la date d'approbation du SCOT, afin de faciliter l'évaluation de l'impact de celui-ci dans le temps.

Les principes débattus par les élus (débat en comité syndical du 3 novembre 2015) pour définir les objectifs du SCOT en matière de consommation d'espaces sont :

- Réduction de 50% de la consommation d'espaces en extension
- Conservation des équilibres entre espaces naturels/agricoles et espaces urbanisés (le territoire compte 80% d'espaces naturels et agricoles)
- Construction privilégiée dans les espaces déjà urbanisés et à proximité des transports en commun
- Rénovation des bâtiments existants (alternative à la construction neuve pour répondre aux besoins des habitants).

Il s'agit donc bien de limiter le nombre d'hectares artificialisés et éviter autant que possible le recours à la voiture individuelle. Par ailleurs, la réflexion globale en cours sur le devenir énergétique du territoire inclut la thématique de l'impact des chantiers et des flux logistiques en matière de production de CO2.

Le SCOT contribue ainsi à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées directement et indirectement à l'artificialisation.

Ces émissions sont suivies attentivement par le biais de l'outil régional « Basémis », qui a récemment été rénové de manière à produire des mesures plus fiables et vérifiables (conformes aux principes internationaux). C'est cet outil, dans la mouvance de réflexion nationale sur les constructions bas carbone, qui pourrait évoluer encore pour mesurer l'impact de l'artificialisation des terres sur les émissions de gaz à effet de serre.

**Contribution de Christian E. 29/09/2015 - Thème de la contribution : Économie et emploi**

*Suite à différents voyages : Italie: région des Marches, Le Pays Basques Espagnol, l'Allemagne: Bavière et la Région de Meppen dans le nord. Ma conclusion : nous avons beaucoup trop de grandes Surfaces (c'est une spécificité Française). C'est une erreur sur le plan humain, relation sociale, déplacements des véhicules pour faire ses courses => des congestions. Il faut revenir à des commerçants de proximité (déplacement pédestres, des déplacements courts. Cette façon de faire évite des agglomérations plus déshumanisées. C'est un constat. Sur le plan économique il faut arrêter la mégapole Parisienne. et revoir l'aménagement du territoire, développer les villes moyennes (Châteaubriant, Auch, Tulle...) dans toute la France avec un réseau routier sans péage!!, éviter les péages qui ralentissent la circulation, alors qu'ils devraient permettre de relier toute les villes rapidement en toute sécurité. Il est aberrant de faire la queue à l'entrée et à la sortie !!! Penser à la vignette Suisse. D'ailleurs sur le plan de l'emploi, les autoroutes Français emploient de moins en moins de personnels, voir plus du tout! Sur les autoroutes Espagnols et Italiens, il a toujours une caisse avec une personne. Dans les pays voisins nous pouvons faire carrière dans toutes les grandes villes. le système Français nous impose de passer par PARIS ; quel coût économique pour la France?*

**Réponse à la contribution citoyenne**

Votre contribution concerne plusieurs domaines d'intervention du SCOT.

*Concernant la question commerciale :* les objectifs du SCOT privilégieront, dans la continuité du Document d'Aménagement Commercial approuvé en 2013, l'implantation des commerces en cœur de ville, plutôt qu'à l'extérieur des agglomérations. Il s'agit bien de garantir l'animation des centres-villes essentielle pour la qualité du cadre de vie. Lorsque les commerces ne peuvent être localisés dans le centre, leur liaison aux transports en commun est alors étudiée pour limiter les déplacements en voiture.

*Concernant l'aménagement du territoire et des villes moyennes :* les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire concentrent les enjeux d'urbanisation mais le SCOT identifiera des « pôles structurants » à développer (dans la continuité du premier SCOT : Treillières/Grandchamps-des-fontaines, Nort sur Erdre, Blain, Saint-Etienne de Montluc, Savenay) et des pôles communaux.

*Concernant la question routière :* le pari est fait que la métropole sera d'autant plus humaine et agréable à vivre que le nombre de déplacements en voiture pourra être limité. Si le diagnostic du SCOT partage votre analyse du besoin de développer les villes moyennes, il privilégiera leur connexion par les transports en commun et encouragera les pratiques de covoiturage et l'utilisation combinée de la voiture et des transports en communs, plutôt que par les transports routiers uniquement. La politique autoroutière est quant à elle gérée par l'Etat.

*Concernant les perspectives de carrières :* le SCOT s'attachera à préserver l'équilibre entre les différents types d'emplois présents sur le territoire (tertiaires, agricoles, ouvriers...) et à créer les conditions d'accueil de filières créatrices d'emplois. Le travail sur la qualité du cadre de vie, la préservation des espaces naturels et agricoles...contribuera également à l'attractivité du territoire et à son dynamisme économique. Le SCOT intégrera enfin des objectifs en matière de formation professionnelle qui doit contribuer à la fluidité des emplois.

**Contribution de Marie-Odile C. 03/10/2015** - Thème de la contribution : Mobilités et modes de vie  
*Il est nécessaire de développer les transports collectifs et limiter l'emploi de la voiture pour aller au travail , aux salles de loisirs , de sport , à la piscine, lorsqu'ils se trouvent éloignés du lieu d'habitation; Pour les usagers potentiels de ces transports et qui habitent dans la campagne , il faut penser à mettre en place des systèmes de navettes qui feraient le lien village/bourg.*

### **Réponse à la contribution citoyenne**

Cette préoccupation est au cœur de la révision du SCOT qui comprendra des moyens d'actions de plusieurs natures :

- privilégier l'urbanisation à proximité des réseaux de transports en commun
- assurer une répartition des emplois sur le territoire, à proximité des lieux d'habitation
- connecter les lieux de destination « loisirs » par les transports alternatifs à la voiture
- développer les transports en commun
- aménager des liaisons cyclables et piétonnes de qualité

Le SCOT met l'accent sur la connexion vélo/piétons des différents villages et bourgs et encourage les autorités organisatrices de transport à développer des connexions alternatives à la voiture (transport à la demande, navette de rabattement...).

En matière de transports interurbains, ce sont les Régions qui assumeront cette compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, en application de la loi Notre.

**Contribution de Christian E. 24/09/2015 - Thème de la contribution : Économie et emploi  
« Comment favoriser le développement économique de l'emploi à toutes les échelles ? »**

**[résumé d'une contribution de 18 pages]**

*Contribution centrée sur l'agglomération nazairienne, en plusieurs points :*

*1- « Un équilibre relatif a été maintenu jusqu'ici, entre les sous-entités du territoire désigné Scot Nantes/Saint-Nazaire. Cet équilibre menacé hier, déjà attaqué entre Saint-Nazaire et Nantes, risque de l'être beaucoup plus demain, du fait de la métropolisation et de l'arrivée de l'économie nouvelle. »*

*2- Revenir sur des remarques énoncées par le Conseil de Développement de la Carène, et sur d'autres suggestions qui en émanent*

*3- Recul théorique pour situer la question du développement économique de l'emploi dans le cadre de l'évolution économique en cours et de ses conséquences*

*4- Répondre à une objection qui pouvait être préalable (« Y a-t-il des collectivités d'élus, qui pourraient mettre en programme un schéma de cohérence territoriale re-écrit et mis en discussion? »)*

**Réponse à la contribution citoyenne**

*Le premier point fait état de la crainte que le phénomène de métropolisation et l'émergence de nouvelles activités économiques se fasse au détriment de l'emploi à St Nazaire notamment.*

L'équilibre entre territoires et le souci que le développement économique se fasse « à toutes les échelles », est au cœur du schéma de cohérence territoriale dont l'objectif majeur est bien l'emploi pour tous. C'est d'ailleurs sur le territoire d'Erdre et Gesvres que la croissance de l'emploi salarié privé a été la plus forte entre 2007 et 2013 (+11,9% contre +6,5% pour Nantes et +3,3% pour la CARENE).

Aujourd'hui, l'économie locale continue à créer des emplois malgré la crise économique et financière et ce grâce à la présence de différents secteurs d'emplois complémentaires (activités industrielles, touristiques, tertiaires et agricoles).

Le projet de SCOT entend cultiver cette diversité en créant les conditions d'un soutien aux filières créatrices d'emploi, à la fois historiques et nouvelles (économie maritime, santé, agro-alimentaire, numérique...). Il sera également attaché à la répartition cohérente de ces emplois en fonction des caractéristiques et atouts de chaque territoire selon les grands principes suivants, débattus par les élus le 3 novembre 2015 en Comité syndical :

- Nantes et Saint-Nazaire demeureront les pôles d'emplois majeurs
- Nantes Métropole confortera ses fonctions métropolitaines, son rôle moteur au sein du territoire et veillera à conserver des espaces pour les activités liées aux filières industrielles stratégiques

- Saint-Nazaire agglomération soutiendra l'excellence industrielle sur son bassin d'emplois et poursuivra la diversification de son économie (potentiel tertiaire et touristique notamment)
- Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Coeur d'Estuaire et le Pays de Blain accueilleront les activités des filières stratégiques présentes sur leur territoire (agro-alimentaire, transition énergétique, industrie, logistique, tourisme...)
- l'ensemble des territoires renforcera les emplois de proximité (artisanat, services, commerces...) dans leurs centralités

Cette organisation est affirmée à la fois en prenant en compte la réalité plurielle des territoires aujourd'hui et en projetant une ambition de développement harmonieux pour tous les territoires. Le SCOT n'est pas non plus en mesure de garantir la pérennité des emplois mais s'efforce de garantir les bonnes conditions d'accueil et de développement des entreprises.

*Le deuxième point questionne les moteurs économiques du territoire nazairien et plus précisément, le potentiel des secteurs culturels, touristiques, des activités tertiaires et celles liées à la « silver économie ».*

Concernant la méthodologie de contribution utilisée : le texte du Conseil de développement cité concernait l'élaboration du précédent SCOT. A l'occasion de la présente révision, les 5 Conseils de développement du territoire Nantes Saint-Nazaire ont élaboré une contribution commune sur la thématique de l'habitat.

Concernant le fond du questionnement, c'est bien la conjonction des différents secteurs créateurs d'emplois qui sera encouragée dans le SCOT. Celui-ci identifiera, sur la base d'un diagnostic des dynamiques économiques des dernières années, plusieurs secteurs porteurs à développer pour l'agglomération nazairienne : l'industrie (historique et nouvelles filières), les secteurs bien-être et santé, les services aux entreprises, les commerces et l'offre touristique...

*Votre troisième point concerne l'importance de s'appuyer sur les outils numériques pour créer du lien entre forces vives du territoire.*

Les coopérations économiques entre territoires seront identifiées dans le projet de SCOT comme un enjeu important à renforcer, notamment en matière de tourisme, numérique ou logistique qui sont des secteurs intéressants toutes les intercommunalités du territoire.

Par ailleurs, le développement « physique » du numérique sur le territoire sera également visé, de manière à garantir une bonne couverture internet partout, notamment dans les zones d'activités.

*La conclusion interroge les sujets soumis à concertation et suggère de mobiliser un groupe d'élus pour rédiger un SCOT « mis en discussion ».*

Un groupe de 25 élus dédié à la révision du SCOT a été constitué dès 2014, réunissant les représentants de chaque intercommunalité, dans un souci d'équilibre entre territoires. Il se réunit dans le cadre d'ateliers mensuels pour consolider le contenu du projet de SCOT soumis à débat au Comité syndical. Des conférences-débats, ouvertes à l'ensemble des élus du Pôle métropolitain et partenaires du territoire, ont été l'occasion d'enrichir ce contenu.

Quant à la mise en discussion, c'est l'objet de la concertation citoyenne proposée en ligne et des 4 soirées contributives thématiques et des 4 réunions publiques qui ont été organisées pour échanger et débattre sur la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire. Les contributions postées sont relayées aux élus pour alimenter les réflexions en vue de finaliser le projet de SCOT à horizon mars 2016.

**Contribution de Rolland P. 04/01/2016 Thème de la contribution : Économie et emploi**

*Les activités génératrices d'emploi sont situées actuellement sur 2 agglomérations nantes et st Nazaire, réfléchir aux moyens de favoriser le développement des communes comme savenay, st nicolas de redon, pontchateau, blain, chateaubriant, etc afin de faire venir des entreprises sur ces communes, pour moi il faut mettre en valeur dans ces communes le niveau d'étude des jeunes scolaires, donc pouvoir décentraliser certaines filières bts et iut afin d'avoir sur place les niveaux de formation suffisants pour le niveau d'emploi demandés par de petites ou moyennes entreprises.*

**Réponse à la contribution citoyenne**

La préoccupation que vous exprimez d'une répartition de l'emploi entre les communes sera bien prise en compte dans le SCOT 2. Celui-ci identifiera une structure des pôles d'emploi ayant vocation à se développer en fonction de leurs capacités et spécificités.

Les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire ont vocation à demeurer des pôles d'emplois majeurs.

Le SCOT prévoira la possibilité de développer de l'emploi partout, notamment dans les pôles structurants et les zones d'activités d'intérêt métropolitain, en encourageant également le développement de l'emploi dans les centralités (artisanat...). Blain et Savenay font partie des pôles identifiés comme « structurants » dans le SCOT. Les autres communes que vous citez sont hors du périmètre du SCOT Nantes Saint-Nazaire.

Par ailleurs, la formation des jeunes est effectivement un levier essentiel pour attirer les entreprises et le SCOT encouragera la structuration d'une offre cohérente et complémentaire dans les deux agglomérations et avec les intercommunalités.